

**PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME,  
DE LA COMMUNE DE SAINT LEONARD DES BOIS (Sarthe)**

**2ème AVIS de MISE à l'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 18 décembre 2017, Monsieur le Maire de Saint Léonard des Bois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Léonard des Bois afin de faire évoluer le plan de zonage du PLU de Np à Nl pour le secteur « Les Buissons ».

Mme Catherine PAPIN, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront, durant l'enquête, déposés à la mairie de Saint Léonard des Bois pendant 31 jours consécutifs du jeudi 11 janvier 2018 au samedi 10 février 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par courrier postal à la mairie ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie-stleodesbois@wanadoo.fr](mailto:mairie-stleodesbois@wanadoo.fr) à partir du 11 janvier 2018 jusqu'au 10 février 2018 12h00.

Le public pourra consulter les informations relatives l'enquête publique sur le site internet de la commune : [www.saintleonarddesbois.fr](http://www.saintleonarddesbois.fr).

La révision allégée du PLU est soumise à évaluation environnementale.

Des informations sur le projet de P.L.U. pourront être obtenues auprès du maire de Saint Léonard des Bois durant le déroulement de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recueillera en personne les observations du public, en mairie, les jours suivants :

- Jeudi 11 janvier 2018, de 14h00 à 17h00,
- mardi 30 janvier 2018, de 14h00 à 17h00,
- samedi 10 février 2018, de 9h00 à 12h00,

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Saint Léonard des Bois son rapport et ses conclusions motivées qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune de Saint Léonard des Bois

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Sarthe et au Président du Tribunal administratif de Nantes.

A l'issue de cette enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Saint Léonard des Bois.

Fait à Saint Léonard des Bois, le 15 janvier 2018

**Le Maire,  
P. DELPIERRE**

